

# SATISFAIT DE VOTRE NOUVEAU VEHICULE ?

# VIVEZ UN MOMENT D'EXCEPTION EN PARRAINANT UN PROCHE !



EN TANT QUE PARRAIN, VOUS ÊTES SATISFAIT DU VÉHICULE QUE VOUS AVEZ ACHETÉ AU SEIN DU GROUPE MORBIHAN



VOUS RECOMMANDEZ LE GROUPE À UN PROCHE QUI A ÉGALEMENT ACHETÉ SON VÉHICULE DANS UN DE NOS ÉTABLISSEMENTS



CHOISISSEZ VOTRE CADEAU SUR MORBIHAN-AUTO.COM VOTRE FILLEUL REMETTRA CE BON À SON CONSEILLER LORS DE LA LIVRAISON DE SON VÉHICULE

## REMP LISSEZ VOTRE BON DE PARRAINAGE :

### Parrain

NOM de l'acheteur : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 N° de téléphone : .....  
 E-mail : .....  
 Véhicule acheté : .....  
 Concession : .....  
 Date : .....  
 Choix du cadeau : .....

### Filleul

NOM de l'acheteur : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : .....  
 Ville : .....  
 N° de téléphone : .....  
 E-mail : .....  
 Véhicule acheté : .....  
 Concession : .....  
 Date : .....

## PLUSIEURS CADEAUX AU CHOIX SUR MORBIHAN-AUTO.COM



Exemples...

**Baptême en hélicoptère**  
20 minutes pour 1 personne\*

**Un dîner au Pressoir** (St-Avé)  
menu pour 2 personnes

**1 journée Catamaran**  
pour 2 personnes

Conditions : Cette offre de parrainage est réservée aux propriétaires (nom sur carte grise) d'un véhicule du groupe Morbihan Auto (quelque soit l'année, le coût et le lieu d'achat) et qui parrainent un proche ou une connaissance pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion. Le Groupe Morbihan Auto se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le parrainage, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Il est rappelé que, pour bénéficier de cette offre de parrainage, les parrains et filleul(e)s doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, e-mail ...) Conformément à la loi relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, les parrains et filleul(e)s disposent à tout moment d'un droit d'accès et de modifications en contactant la concession.